

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20260213

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Bessé sur Braye en séance publique sous la Présidence de Monsieur LEROY Michel.

Étaient Présents :

Date de convocation
18 février 2026

Date d'affichage
18 février 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 34
Votants : 37

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires,

Étaient excusés :

Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MERCIER Marc donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. CHÉRON Michel
M. FOUCAULT Yves
M. JAMOIS Xavier
M. PARIS Hubert
M. POTTIER Louis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260226-20260213-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET 2026 AMENAGEMENT EXTERIEUR DU SITE DE LA CORNILLERE Autorisation de programme et crédits de paiement

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°20250510 du 22 mai 2025, ouvrant l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour l'aménagement extérieur du site de la Cornillère,

Monsieur le Président rappelle le projet et explique qu'il convient de modifier le montant de l'autorisation de programme et les crédits de paiement annuels, et la durée, comme suit :

numéro de l'Autorisation de programme	Libellé	Montant total du projet	Crédits de paiement		
			2025	2026	2027
2025-2	Aménagement extérieur du site de la Cornillère	285 000 €	21 442 €	239 000 €	24 558 €

pour rappel, AP/CP du 22/05/2025

335 000 €

195 000 €

140 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, par 36 voix POUR, 1 voix CONTRE :

- **MODIFIE** les montants de l'autorisation de programme et des crédits de paiement, et la durée, tels qu'exposés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.


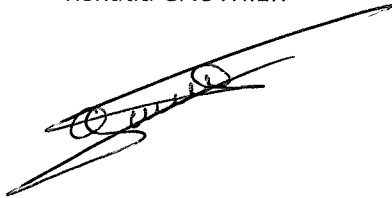
Saint Calais, le 26 février 2026

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Renaud GAUTHIER

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS